Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 78 (1970)

Quellentext: Trois lettres écrites de Vevey (avril 1723) sur l'affaire du major Davel
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Trois lettres écrites de Vevey (avril 1723) sur l'affaire du major Davel

Henri Meylan

Dans un exposé fait à l'Association du Vieux-Lausanne, en 1943, Charles Gilliard a analysé et commenté, avec sa lucidité coutumière, un dossier inédit tiré du manuscrit Tronchin B 64 (aujourd'hui 279) de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, relatif à l'affaire du major Davel, et resté complètement inconnu des chercheurs [1]. Dans ce dossier, fait de lettres privées anonymes et de pièces officielles, que l'on peut attribuer au juriste Antoine Tronchin, alors premier syndic de Genève, se trouve la lettre d'un jeune ecclésiastique, anonyme lui aussi. Or deux lettres autographes, de la même main et du même auteur, comme le prouvent à l'évidence certaines similitudes de mots, étaient restées cachées dans une autre section des Archives Tronchin, celle des papiers théologiques, devenue en 1937 propriété du Musée historique de la Réformation, mais conservées avec les collections de la Bibliothèque publique et universitaire. Bien que ces lettres eussent été clairement signalées dans l'excellent *Catalogue* publié en 1946, par Frédéric Gardy [2], elles sont restées dans l'ombre jusqu'à ce jour. Décédé trop tôt, en 1944, Charles Gilliard n'était plus là pour les mettre en valeur. Il convient de le faire aujourd'hui.

Datées de Vevey, les 23 et 25 avril 1723, l'une d'elles porte ces mots tracés de la main du premier syndic, « de mon fils Louis », la seconde est adressée « à ma très honorée mere ». Ces deux lettres, accompagnées d'un fragment de lettre daté de Lausanne 8 avril, et du « Discours du major Davel qu'il remit écrit de sa main aux magis-

---

[1] Cette étude, parue dans le *Rapport* du Vieux-Lausanne, 1943, a été reprise dans les *Pages d'histoire vaudoise* (Textes choisis par Louis Junod), qui forment le tome XXII de la *Bibliothèque historique vaudoise,* Lausanne 1959 (p. 195-218), d'après quoi nous la citons ici.

[2] F. Gardy, *Catalogue de la partie des archives Tronchin acquise par la Société du Musée historique de la Réformation,* Genève 1946, p. 46 : vol. 12, f^os^ 210 et 212.

trats de Lausanne », auraient dû être jointes au dossier de l'autre série Tronchin. C'est par erreur qu'elles ont été placées à la fin d'un volume de Mélanges, concernant l'Allemagne, la Valteline et la Suisse (XVI^e^ et XVII^e^ siècles).

Si l'on demande comment il se faisait que le fils aîné du premier syndic de Genève se trouvât à Vevey au mois d'avril 1723, l'explication n'est pas longue à donner. En effet, Antoine Tronchin, le syndic, avait épousé Suzanne Perret, fille de Pierre Perret, de Vevey, et sœur de Vincent Perret, qui fut pendant près de quarante ans pasteur de cette ville. (Suffragant en 1701, diacre de 1703 à 1710, pasteur en titre dès cette date, jusqu'à sa mort, survenue en 1743.) Qui plus est, Vincent Perret, immatriculé à l'Académie de Lausanne en 1691, avait passé à Genève en 1696, avant d'être consacré en 1700. Et sa femme, Renée Lemaire, dont il eut cinq filles et un fils, était la sœur du médecin Daniel Lemaire [1], d'une famille genevoise d'origine française, lequel venait d'épouser en 1722 une Hugonin, fille du banderet et juge Abram-Etienne Hugonin. Les lettres du D^r^ Lemaire aussi bien que celles du pasteur Perret aux Tronchin de Genève, conservées dans les volumes 71 et 72 des Archives Tronchin du Musée historique de la Réformation, témoignent des liens étroits qui unissaient les familles.

Louis Tronchin, fils aîné d'Antoine, né en 1697, a fait ses études de théologie à l'Académie dès 1712 et reçu la consécration en 1722. Il sera agrégé à la vénérable Compagnie deux ans plus tard, pour devenir pasteur de Satigny en 1725, puis du Saconnex, en 1729 ; nommé en ville en 1731, il accède enfin, en même temps qu'Ami Lullin, à la chaire de théologie qu'avait illustrée Jean-Alphonse Turrettini (1737). Porteur d'un grand nom, celui de son grand-père, Louis Tronchin (1629-1703), qui avait eu le courage de se dresser contre la trop fameuse *Formula Consensus,* il n'a pas marqué dans les annales de l'Académie de Calvin [2]. Ce que nous devinons de lui à travers les lettres adressées au jeune proposant du Bourg-de-Four, c'est un caractère enjoué, plaisant, doué pour la musique, qui avait gagné le cœur de ses parents de Vevey. Il semble qu'il y ait fait un assez long

---

[1] Sur le D^r^ Lemaire, voir EUGÈNE OLIVIER, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e^ siècle,* t. II, Lausanne 1939, p. 978 s.

[2] Sur les Tronchin, voir la notice déjà ancienne de *La France protestante,* t. IX, p. 426 s. C'est à peine si Louis Tronchin est mentionné dans les lettres de Voltaire à son frère François (cf. B. GAGNEBIN, *Lettres inédites aux Tronchin,* t. I, p. 117 et 188 s.).

séjour [1] durant l'été 1723, peut-être en attendant qu'une cure de campagne devînt vacante à Genève.

Les trois lettres du mois d'avril qu'il adresse aux siens attestent l'intérêt porté à l'entreprise du major Davel. Elles confirment, dans l'ensemble, ce que nous savons par ailleurs, mais elles y ajoutent de nouveaux détails sur la personnalité de Davel. Elles soulignent ses rapports avec les jeunes ministres qui avaient refusé de souscrire l'année précédente à la *Formula Consensus* et de prêter le Serment d'association dirigé contre les piétistes. On se demande comment Tronchin a pu être si bien informé de ce qui se passait à Lausanne, de ce qui se disait derrière les murs épais du Château. Il dit simplement qu'il le tient de quelques proposants, sans doute par ce même souci de discrétion qui fait qu'il n'a pas signé ses lettres. Il faut les rapprocher de celles que J. P. Daniel Mingard adressait à son ami François de Roches, le futur pasteur et professeur de Genève [2], qui témoignent d'une même familiarité avec l'un ou l'autre de ces jeunes hommes qui s'appellent Crinsoz, de Bionnens ou Bergier, de Pont [3]. Peut-être aussi est-il introduit auprès de Jean-Pierre de Crousaz, le philosophe ; il mentionne en effet dans sa lettre du 23 avril que celui-ci vient de recevoir de Berne copie de l'arrêt rendu le 13 avril par le Petit Conseil, qui interdisait de plus discuter du Consensus, ni pour ni contre, sans pour autant le supprimer.

Tandis que Mingard témoigne d'une réelle sympathie pour le major et qu'il n'hésite pas à écrire, au lendemain de l'exécution : « C'est un véritable héros et un excellent chrétien », Louis Tronchin parle ironiquement de ce Don Quichotte, et il ajoute cette phrase qui en dit long : « Les ministres n'auront pas peu d'occupation s'ils entreprennent de desabuser ce pauvre cerveau malade. » Précisons encore qu'il s'est glissé quelques inexactitudes dans les informations reçues de Lausanne ; c'est ainsi que Tronchin attribue au pasteur

---

[1] Une lettre du Dr Lemaire à Louis Tronchin, du 26 octobre 1723, lui annonce le prochain envoi des livres et hardes laissés à Vevey, en lui exprimant le regret de ne plus jouir de sa compagnie (Arch. Tronchin, vol. 71, fol. 91).

[2] On doit à Charles Borgeaud, l'historien de l'Académie de Calvin, la publication de ces trois lettres dans le *Journal de Genève* du 3 octobre 1925, d'où elles ont été reprises dans la *Revue historique vaudoise,* 1930, p. 273-285.

[3] Sur l'attitude résolue des jeunes ministres dans le dernier acte du drame du Consensus, voir le grand chapitre d'Henri Vuilleumier, au tome III de l'*Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois,* Lausanne 1930, p. 677 s., et Philippe Meylan, *Jean Barbeyrac et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne,* Lausanne 1937, p. 104 s.

Bergier l'exhortation adressée au peuple après le discours de Davel, alors que c'est le pasteur de Saussure qui s'est acquitté de cette tâche redoutable, le doyen Bergier ayant prêché en ville, le dimanche, lendemain de l'exécution.

* * *

[Vevey, 19 ou 20 avril 1723]

Monsieur mon très honoré Père,

Comme vous souhaittés d'être informé de tout ce qui concerne l'affaire du Major Davel, je vous envoye son discours à Messieurs de Lausanne, aussi bien que le discours de Monsr. le Thresorier du Pays de Vaud [1] ; à l'égard de son manifeste, il m'a été impossible de le deterrer jusques icy ; peut etre pourrai-je vous le procurer dans la suite. J'ay apris de quelques proposants qui ont gardé ce Don Quichotte plusieurs particularités curieuses.

Il a une sereinité d'esprit et une tranquillité sans exemple ; on ne lui a pas entendu pousser un soupir. Lorsqu'on le va voir, il fait ses honneurs aussi bien et d'un air aussi degagé que les gens les plus polis les sçauroyent faire. Il a soin de desennuyer ses gardes en les entretenant et en liant avec eux des conversations qu'il soutient avec beaucoup de presence d'esprit. On lui demanda un jour s'il ne regretteroit point la vie, il repondit qu'à l'age où il étoit (il peut avoir 54 à 55), il n'auroit pas pû esperer un grand nombre d'annees de vie; d'ailleurs qu'il n'y avoit rien qui pût piquer sa curiosité dans ce monde, que tout ce qu'il auroit pu esperer de voir, s'il avoit vecu plus longtems, étoit de voir faucher ses prez et de voir veandanger ses vignes une 12ne de fois, et qu'ainsi la mort lui étoit parfaitement indifferente.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il craint la douleur autant que qui ce soit, ce dont on a des preuves, et cependant il n'a pas froncé le sourcil dans les 3 questions qu'il a essuyees. Il ne lui est pas echappé une seule plainte contre Messieurs de Lausanne ni contre le Souverain. Ce qui est remarquable, au contraire, lorsqu'il en parle, c'est toujours en termes convenables. Il soutient toujours que c'est par un mouvement de l'esprit de Dieu qu'il a formé son projet et qu'il

---

[1] Ces pièces figurent en effet dans le dossier Tronchin (cf. Ch. Gilliard, *art. cité*, p. 195).

en a entrepris l'execution, et quand on lui demande ce que c'est que ce mouvement de l'esprit de Dieu, il repond que c'est un sentiment interieur irresistible, qui lui dictoit cette action comme un devoir indispensable. Les ministres n'auront pas peu d'occupation, s'ils entreprennent de desabuser ce pauvre cerveau malade.

De tous les ministres celui qu'il estime le plus, et qu'il a meme demandé comme son confesseur particulier, c'est Mr de Colombier [1], parce qu'il n'a pas signé le Consensus. Mr Berger, le Doyen [2], lui fit visite il y a quelques jours ; le Major Davel lui reprocha d'avoir signé. Mr Berger voulut lui prouver par des raisons qu'il avoit bien fait, mais Davel en souriant lui repondit: Je souhaitte, Monsieur, que vous soyés effectivement persuadé des raisons que vous allegués comme vous paroissés l'etre.

La rue du Bourg à Lausanne [3] s'assembla samedi dernier pour le juger. On dit qu'elle l'a condamné à avoir la tete tranchee et le point coupé. On a envoyé sa sentence à Berne.

Pendant que Monsr. le Thresorier étoit à Lausanne, on ecrivit au prisonnier une lettre anonime de main de femme, par laquelle on offroit de l'epouser, si le Souverain vouloit lui faire grace. Mr le Thresorier, après l'avoir lüe, la remit au prisonnier [4]. On en a ecrit une seconde, dans laquelle on fait un petit abrégé des bonnes actions du prisonnier, on parle de la pieté et de la droiture de cœur qu'il a toujours fait paroitre ; on insinüe au Souverain qu'il est de sa grandeur et de sa prudence d'user de clemence envers le prisonnier, ce que l'on apuye de plusieurs reflexions etc. Cette lettre a fait de la peine, parce que l'on craint que le Souverain n'en conçoive de l'ombrage et n'expose le Major D. à de nouveaux examens et à de nouvelles souffrances. Peut être que tous ces détails ne vous sont pas

---

[1] M. de Colombier, c'est naturellement Théodore Crinsoz, qui se laissa rayer de la liste des pasteurs et se voua à des travaux d'exégèse biblique, puis à l'étude des prophéties, ainsi qu'aux œuvres charitables. On le trouve, à côté de Georges Polier, le professeur d'hébreu de l'Académie, occupé à l'institution de ces « Ecoles de charité », qui attestent l'intérêt porté aux problèmes de la formation professionnelle dans les milieux de la bourgeoisie lausannoise (cf. VUILLEUMIER, *ouvr. cité*, t. IV, p. 215 et 17 s.).

[2] Sur le pasteur Gabriel Bergier (1659-1736), voir VUILLEUMIER, *ouvr. cité*, p. 311 s.

[3] Cette graphie : « La rue du Bourg », qui avait paru surprenante à Ch. Gilliard, s'explique aisément sous la plume d'un Genevois comme Louis Tronchin.

[4] Cette lettre est conservée dans le Procès criminel, ACV, Bu 12, et publiée dans le *Major Davel*, p. 163 s. On ne peut que regretter la disparition de la seconde lettre mentionnée par Tronchin ; sans doute MM. de Berne ont-ils jugé préférable de ne pas la joindre à la procédure.

inconnus ; en tout cas, ce sera une feuille de papier perdüe, il n'y a pas grand mal à cela.

Je prêchai dimanche dernier au matin [1]. Messieurs de la Ville, au sortir du sermon, m'envoyèrent le vin d'honneur ; j'allai remercier Monsr. le Banderet, chef du Conseil, de l'honneteté de ces Messieurs.

Mon cousin le Ministre m'a chargé d'une commission à laquelle je vous prie de faire attention. M. Peyrolles [2], le maitre de mon cousin Vincent, et Monsr. Grenier, fils de l'Assesseur, partent de Lion le 25 de ce mois pour Geneve. Ils auront sans doute une 40ne à essuyer à votre Lazareth ; vous obligeriés beaucoup mon cousin si vous trouviés le moyen d'abreger leur 40ne autant qu'il se pourra. Monsr. Grenier vous demande la meme faveur et ils seront bien aise que les voyageurs sachent que cela vient d'eux.

Si je sçavois les prix du chocolat que mon frere J. envoye, je pourrois en debiter icy [3]. Ne seroit-il point à propos d'en faire un petit present de quelques livres à ma cousine Perret ?

Mademoiselle Regis m'a dit qu'elle venoit d'aprendre avec surprise que sa fille avoit emprunté un ecu de ma grand mere [4], lorsqu'elle passa à Genève, et elle doit me le remettre. Monsr. Magny [5]

---

1 C'est à Vevey, non à Lausanne, comme le supposait Charles Gilliard, que notre Tronchin a donné cette prédication. Je n'en ai pas retrouvé le texte dans les sept volumes de ses sermons manuscrits, conservés dans les Archives Tronchin, vol. 101-107.

2 J'ignore qui est ce M. Peyrolles, précepteur du fils du pasteur Perret. Son nom ne se retrouve pas dans le catalogue des pasteurs de l'Eglise vaudoise dressé par Henri Vuilleumier.

3 La mention du chocolat est intéressante. On peut supposer qu'il venait de France, de son frère Jean-Robert, le futur banquier. Un passage d'une lettre de Vincent Perret à Louis Tronchin, du 12 décembre 1723, laisse penser qu'il en écoula quelques livres chez nous. Voici ces lignes : « Quittons, mon cher ami, la théologie. M. de Chandieu est revenu, je lui ai parlé de vostre chocolat. Il m'a promis de m'en remettre incessamment le prix, qui est, à ce qu'il m'a dit, 2 escus... » (Arch. Tronchin, vol. 71, 180).

4 De sa première femme, Adrienne Lefort, sœur de l'amiral de Pierre le Grand, Louis I Tronchin a eu deux fils, Antoine et Jean, et une fille, Michée. Mais il ne peut s'agir ici que de sa seconde femme, Susanne de La Rüe, veuve de Gédéon Girard des Bergeries.

5 La mention de Magny, le piétiste de Vevey, qui fit de fréquents séjours à Genève, où il retrouvait les inspirés des Cévennes, Donadilhe et autres, ne doit pas nous surprendre. On sait, en effet, qu'Antoine Tronchin le connaissait bien et l'appréciait ; il avait fait partie en 1718 de la commission qui fut chargée d'enquêter sur le comportement de Magny et qui aboutit à le blanchir. C'est encore Antoine Tronchin qui chercha à rassurer le Consistoire de Genève, quelques années plus tard, sur le compte de notre piétiste. On voudrait savoir ce que sont devenus ces manuscrits de Magny, que Louis Tronchin avait eu entre les mains et qui devaient servir à M. Turretini. L'étude d'Eugène Ritter, *Magny et le piétisme romand,* dans les *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2e sér., t. III, doit être complétée par les pages de Vuilleumier, t. III, p. 324-403.

part aujourd'hui pour Geneve, où il instruira ma grandmere de ses affaires. Les manuscrits que j'ay envoyés sont à lui et il ne sçait point l'usage que j'en ai fait ; ayés la bonté de les faire retirer, dabord que M. Turretin s'en sera servi et de les envoyer icy bien cachetés.

Vevey, 23 avril 1723

Monsr. de Saussure lui a annoncé aujourd'hui la mort. Il a reçu cette nouvelle avec beaucoup de tranquillité et il a meme dit en frappant des mains : *Quelle bonne nouvelle.* Il se justifie toujours par ses inspirations, et par les predictions qu'on lui a faites ; il est persuadé que Dieu le recevra en grace et qu'il lui pardonnera ses péchés, car pour sa derniere action, il croit que Dieu l'y avoit appelé, et qu'elle tournera à sa gloire. Monsr. de Saussure, voulant se servir de la consideration du genre de son supplice qui est fort doux pour lui donner quelques consolations, il a repondu qu'il etoit disposé à souffrir les plus rudes maux pour la gloire de Dieu, qu'il souhaitte seulement de pouvoir le glorifier jusques à la fin et être en exemple à ceux qui le verront.

Comme il lui demandoit s'il vouloit bien qu'on laissat entrer quelques personnes pour être les témoins de sa piété et de sa fermeté, il a dit qu'il souhaittoit de se recueillir et de penser à ce que Messieurs les Ministres lui auroint dit, qu'il donneroit, si Dieu lui en faisoit la grace, des marques de fermeté et de resignation à la volonté de Dieu jusques à la fin, et qu'ainsi chacun en pourroit être temoin.

Monsr. de Vinci [1], qui étoit present, ayant voulu savoir s'il n'avoit pas quelque rancune contre Messieurs de Lausanne et contre ses juges, il l'a satisfait en lui disant que Messieurs de Lausanne avoient agi selon leurs idées, et qu'il n'y trouvoit rien à redire, puisqu'il n'etoient pas animés d'un esprit d'inspiration comme lui. En tout ce qu'il disoit, il temoignoit une fermeté inébranlable. Il étoit le seul qui parut n'etre pas touché de son etat.

Outre les predictions de la vendangeuse qui ont eu leur accomplissement, il rapporte encore ce qu'il ouit un jour dans sa tante,

---

[1] M. de Vincy, c'est Jean-Louis Gaudard, assesseur baillival, un des quatre conseillers qui procédèrent à l'arrestation de Davel. (CHARLES GILLIARD, *art. cité,* p. 199). Il avait acquis en 1718 la seigneurie de Vincy de H. F. de Mestral, qu'il revendit à David de Vasserot, en 1724 déjà (cf. MOTTAZ, *Dictionnaire historique du canton de Vaud,* t. II, p. 797 s.).

lorsqu'il servoit en Hollande [1]. C'etoit une Voix qui s'entretint avec la Compagnie et qui lui dit qu'il procureroit le salut de sa patrie, que lorsque cela arriveroit, un Monsr. Mennet seroit aveugle, un Monsr. Muller seroit mort, et un Monsr. Louis Tiller seroit en vie. Ces trois Messieurs etoient auditeurs de ces predictions, qui selon lui ont eu leur accomplissement.

Il rapporte encore pour prouver qu'il etoit appelé à de grandes choses, ce qu'il lui arriva un jour qu'il avoit laissé son chapeau sur une table, il y trouva au dedans trois gouttes d'huile [2] qui etoient au fond en forme de triangle ; il crut d'abord que c'étoit son frère qui les y avoient versees, mais comme quelqu'un lui eut mis son chapeau sans deranger l'ordre de ces gouttes, il sentit une fraicheur toute particulière, et il s'apperçut que ces gouttes lui entroient dans la tête, et qu'il se repandit dans la chambre une odeur des plus agreables.

La Voix qui lui a parlé à diverses occasions lui a aussi dit ce qui devoit arriver à Messieurs de Bionnens, De Treytorens et de Pont [3]. Le premier a selon la Voix un degré d'excellence par dessus Monsr. De Treytorens. Celui-ci a un degré de connoissance sur son action

---

[1] Cette prédiction datant des années de Hollande est également mentionnée dans la « Téméraire Entreprise », citée par ARTHUR LEVINSON, *Le Major Davel,* Lausanne 1896, p. 77.

[2] L'histoire des gouttes d'huile se retrouve, mais dans un contexte assez différent, dans les récits relatifs à la belle vendangeuse, qui aurait donné au jeune homme une sorte d'onction (cf. LEVINSON, *ouvr. cité,* p. 8 et note 12).

[3] Les prédictions de la Voix au sujet de MM. Crinsoz, de Treytorens et de Pont, c'est-à-dire Jean-Pierre Bergier, le neveu du doyen Bergier, qui datent, semble-t-il, des tout derniers jours de la détention au Château, jettent un peu de lumière sur l'état d'esprit du major, mais posent de nouveaux problèmes. La dernière lettre de Mingard à son ami genevois de Roches, vient corroborer les assertions de Tronchin : « Ces deux Messieurs (Crinsoz et Treytorens, que Mingard qualifie de « grands théologiens et véritablement pieux ») se trouvèrent, il y a eu hier huit jours » (soit le jeudi 22 avril), « sur la place du Grand Temple, raisonnant sur le compte du major Davel. Chacun dit son sentiment particulier et sans être entendu de personne, car ils étaient seuls. Après quelques moments le major Davel les envoya quérir, et dès que M. de Treytorens fut entré, bien que le major Davel ne le connût pas, il le nomma par son nom, et les ayant fait approcher de son lit, il leur répéta tout ce qu'ils avaient dit sur son compte, reproduisant jusqu'à leurs gestes, et ajoutant que M. de Treytorens était le seul qui connût véritablement ses sentiments. N'allez pas vous imaginer — ajoute Mingard — que je vous conte des balivernes, ce sont des choses certaines et avérées. Je tiens la dernière de la bouche même du Ministre... Je ne dirai pas que le major Davel fût prophète, je m'abstiens de juger. Je vous laisse faire vos réflexions, dont je vous prie de me faire part... » *RHV,* 1930, p. 284 s.). En fait ni M. de Bionnens, ni M. de Pont n'ont réalisé les prédictions du Major. Seul M. de Treytorens est entré à l'Académie, succédant à Jean-Pierre de Crousaz, lorsque celui-ci quitta Lausanne pour la cour d'un jeune prince allemand, après un séjour malheureux à Groningue. Mais en 1734 déjà Treytorens dut se faire suppléer par M. de Molin de Montagny, et il mourut en 1737.

et son dessein plus que Monsr. de Bionnens. Et Monsr. de Pont est celui qui connoit beaucoup mieux que personne les raisons de son entreprise, que Dieu se servira de lui pour la conduire à une heureuse fin, ou du moins en general, pour faire de grandes choses, qu'il sera un jour membre de l'Academie, aussi bien que Monsr. de Bionnens, et qu'il retabliroit les choses en bon ordre.

Il a fait appeler Monsr. le professeur Constant [1], et lui a promis de la part de la Voix des jours plus heureux qu'auparavant.

Monsr. de Crousaz a recu un arret de LL. Excellences sur le Consensus [2], qui porte qu'ayant appris qu'on continuoit à écrire et à parler sur ces mattieres, ils avoient jugé à propos de deffendre qu'on n'en dit rien, ni pour, ni contre, et qu'ils s'assuroient que l'Academie se regleroit sur leur volonté.

[*Dernière feuille blanche. De la main d'Antoine Tronchin :*]

Mon fils Louis.
Vevay, 23 Avril 1723.
sur l'affaire du
Major Davel.

[Vevey, 25 avril 1723]

Le Major D. fut executé hier samedi 24e Avril, entre 3 et 4 h. [3]

Lorsqu'on lui lut son procès (qui avoit 100 et quelques pages) il y fit remarquer des repetitions avec beaucoup de presence d'esprit. Son procès lu, le President ordonna qu'on le livrât au bourreau, auquel il tendit ses mains pour etre liées, sans faire paroitre la moindre emotion.

Il fut conduit au supplice par Monsr. de Bochat, Lieutenant Ballival, escorté de 20 soldats et quelques dragons. Ce qui paroit dur, c'est qu'on lui ait fait faire tout ce long chemin de Lausanne à Vidi

---

[1] Noter cette attention du Major à l'adresse du professeur David Constant (1638-1733), menacé, lors des troubles du Consensus, de recevoir un « suffragant » allemand, cf. *Lettres inédites à J.-A. Turrettini*, Ed.: E. de Budé, t. I, Genève 1887, p. 249.

[2] Sur l'arrêt du 13 avril et sa véritable portée, voir VUILLEUMIER, t. III, p. 716 s.

[3] La relation de l'exécution de Davel, à laquelle Tronchin n'a pas assisté, ne coïncide exactement avec aucune de celles que nous possédons. Elle contient deux erreurs patentes, l'une que Davel ait répété dans son discours le contenu de son Manifeste, l'autre que ce discours fut « relevé » par M. Bergier, pour tâcher « de le refuter et de detruire les facheuses impressions qu'il auroit pu faire ».

à pied ; il sembloit qu'il n'en devoit pas etre traitté à cet egard comme les plus vils criminels. Il fit cependant tout ce long trajet gayement et fort vite, et comme les soldats en chemin faisant, pressoient un peu les ministres qui assistoyent le Major dans ces derniers moments, il dit à ces soldats d'un ton aussi ferme que s'ils avoyent eté des troupes sous ses ordres : Messieurs, Messieurs, prenés garde, ne voyés-vous pas que vous incommodés Messrs. les Ministres. Passés devant, ou restés derriere.

Lorsqu'il fut arrivé au lieu du supplice, et qu'il eut monté l'echaffaut, il demanda un moment de silence à l'assemblee, et debita un discours assés long, dans lequel (à ce qu'on dit) il repeta le contenu de son manifeste. Vous pouvés vous imaginer le silence profond des spectateurs. Ce discours du Major fut relevé par Mons. Berger, qui tacha de le refuter et de detruire les facheuses impressions qu'il auroit pu faire. Après quoi le Major D. fit une longue priere (je ne sçai point s'il la fit à haute voix, ou mentalement). Ensuite il s'est lui-meme deshabillé, s'est assis sur l'escabeau, et a ordonné au bourreau de lui oter sa cravate ; ce qui ayant été fait, le valet du bourreau lui bandant actuellement les yeux, le bourreau lui a fait tomber la tete avec beaucoup de dexterité, et sans que le patient ait pu pressentir le coup. Sa tete selon la sentence a été exposée sur le gibet et son corps enterré dessous.

Voila, ma très chere Mere, tout ce que j'ay pu deterrer touchant le Major D. [1]. A l'egard de son manifeste, il n'est point tems de vous le procurer. Ceux qui pourroyent l'avoir, n'auroyent garde de me le communiquer, et je n'oserois le demander à personne. Je m'imagine qu'il contient bien des verités sur le conte des Ballifs, et que c'est ce qui oblige le Souverain à empecher qu'il ne se publie.

Monsr. Dufresne [2] a preché aujourd'hui sur l'obeissance due au Souverain, et sur les avantages et les douceurs du gouvernement.

---

[1] L'expression caractéristique : « tout ce que j'ai pu deterrer touchant le Major » rejoint celle de la première lettre de Louis Tronchin. Mais cette fois, le jeune pasteur se rend compte qu'il est vain de vouloir se procurer le texte du fameux manifeste, et qu'il est prudent de ne pas insister là-dessus.

[2] M. Dufresne, il s'agit de Samuel Dufresne, alors diacre à Vevey, puis pasteur en titre dès 1733, mort en 1739. Deux lettres de lui se trouvent dans la correspondance de Louis Tronchin. Ne pas le confondre avec son homonyme, Jean-Melchior, le pasteur de Rolle.

Mon cousin le Ministre vient de recevoir actuellement la lettre de Monsr. Magny, dont il aura soin d'executer le contenu [1]. Comme il va faire le Cathechisme, il n'a le tems que de renfermer icy une lettre pour mon pere. Il souhaitteroit aussi bien que Monsr. Couvreur, que mon cousin Tronchin eut la bonté de leur communiquer des folioles d'artichaud de la plus belle espece qu'il ait [2], mais il ne souhaitteroyt pas qu'on les leur envoyat qu'après la premiere pluye.

---

[1] On ignore malheureusement ce que contenait cette lettre de Magny.

[2] La culture de l'artichaut paraît tout à fait inconnue au Pays de Vaud, jusqu'à nos jours, à ce que veut bien m'apprendre mon collègue, le professeur Florian Cosandey. L'artichaut fait son apparition à Florence vers 1480, le mot français vient de l'italien « articiocco », lequel dérive de l'arabe (Bloch-von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*).